

# 5. Acquérir des collections adaptées

Votre bibliothèque doit proposer des documents adaptés aux publics qu'elle accueille et à ceux qu'elle pourrait accueillir. Pour attirer des publics qui ne viennent pas, vous pouvez créer des partenariats avec des associations ou des structures spécialisées ([voir fiche « 9. Créer des partenariats »](#)).

Pour créer un fonds de collections adaptées, il est important de faire des choix, car il n'est pas possible d'acheter tous les documents disponibles. Ce fonds doit être pensé dans une politique documentaire, pour répondre aux besoins du public de manière cohérente et efficace.

Il faut :


- Réfléchir aux besoins du public et aux types d'adaptations à proposer.
- Planifier les achats, comme pour les autres collections.

Il faut donc aussi se poser plusieurs questions :

- Quelles adaptations faut-il développer, et en quelle quantité ?
- Qui s'occupe des achats ?
- Quel budget est prévu ?
- Quels critères sont utilisés pour choisir ces documents ?
- Où placer ces documents ?

L'offre de livres accessibles continue de se développer. De nouvelles adaptations et de nouveaux supports pourraient arriver bientôt. Restez attentifs aux nouveautés !





Pour compléter votre fonds, vous pouvez emprunter des documents à la Médiathèque départementale : des documents adaptés aux dyslexiques, des documents en gros caractères, des livres audio, des albums tactiles...

Pour vous aider dans vos choix, nous vous proposons une fiche pratique pour chaque type d'adaptation :

- Livres en braille
- Livres tactiles
- Livres en gros caractères
- Livres en langue des signes
- Livres en Facile à Lire et à Comprendre
- Livres en Makaton
- Livres visant à développer les habiletés sociales
- Livres adaptés aux dys
- Bandes dessinées sans texte
- Livres audio, MP3 ou DAISY
- DVD avec sous-titrage sourds et malentendants
- DVD en audiodescription
- Jeux

Dans chaque fiche pratique, vous trouverez :

- Des maisons d'édition de référence
- Des exemples de documents que vous pouvez emprunter à la Médiathèque départementale
- Un exemple de signalétique
- Un exemple de catalogage. **Il s'agit d'une recommandation générale. Nous travaillons actuellement à uniformiser les données de catalogage de nos collections accessibles. Cela nous permettra de vous partager des recommandations plus précises à l'avenir.**
- Des ressources numériques, lorsqu'elles existent

Vous trouverez aussi un tableau qui montre quelles adaptations conviennent selon les différentes situations de handicap.

**Attention** : accueillir des personnes en situation de handicap, ce n'est pas leur proposer seulement des documents adaptés. Les collections habituelles de la bibliothèque peuvent aussi leur être utiles et intéressantes.